



RÈGLEMENT INTÉGRAL DU JEU CONCOURS « Montfort-Paris 2024 »

• Article 1 : Organisation

La ville de Montfort Sur Meu, Boulevard Villebois Mareuil – 35160 MONTFORT SUR MEU, organise dans le Cadre de *La labellisation Terre de Jeux*, un jeu gratuit sans obligation d'achat appelé Jeu «Montfort-Paris 2024».

• Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résident en France métropolitaine ou à l'étranger à l'exception :

- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

Il n'est autorisé qu'une **seule participation par personne au quizz et au jeu en ligne** pendant toute la durée du jeu.

• Article 3 : Modalités de participation

Le jeu se présente sous trois formes :

1. un bulletin de participation original imprimé à disposition sur le Village Olympique le week-end du 15-16 juin 2024 (*désigné « Quizz Village Olympique »*) ;
2. un jeu numérique en ligne (*désigné « jeu en ligne »*).
3. Un jeu à la médiathèque – quizz sur les jeux olympiques (*désigné « Quizz médiathèque »*) ;
4. Des jeux organisés par les associations de parents d'élèves (organisation non traitée dans le présent règlement)

• Article 3-1 – Le quizz Village Olympique

Le questionnaire « Quizz Village Olympique » à remplir est disponible sous format papier (sur le site du village olympique) ; le questionnaire composé de plusieurs questions dont les réponses sont à trouver sur le site du village olympique le samedi 15 juin est également disponible en téléchargement sur le site internet de la ville www.montfort-sur-meu.bzh

La participation au quizz est ouverte sur la journée du samedi 15 juin 2024

Le questionnaire papier pourra être déposé **entre le samedi 15 et lundi 17 juin, 17h dernier délai**, exclusivement dans 1 des 2 urnes prévues à cet effet situées :

- Sur le site du Village olympique le samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 de 10h00 à 17h00 (Route d'Iffendic, 35160 MONTFORT SUR MEU).
- La Mairie, du samedi 9h-12h au lundi 17 juin de 14h00-17h (Boulevard Villebois Mareuil – 35160 MONTFORT SUR MEU)

NB : Tout envoi postal sera considéré comme invalide.

• Article 3-2 – Le jeu en ligne

Le jeu numérique en ligne (*désigné « jeu en ligne »*) se déroule exclusivement sur le réseau social Facebook.

• Article 3-3 – Le quizz Médiathèque

Le quizz sera proposé à la médiathèque le vendredi 14 juin à 20h.

• Article 4 : Validité de participation

• Article 4-1 – Pour le quizz Village Olympique

Seuls les bulletins originaux seront pris en compte. Toute réponse sur un bulletin-jeu déchiré, photocopié, illisible ou falsifié, sera considérée comme nulle. Il ne sera accepté qu'un bulletin-jeu de participation par personne.

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir indiqué impérativement son nom et son prénom, ses coordonnées complètes (adresse, n° de rue, Ville, Code Postal, adresse mail valide et/ou numéro de téléphone). En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.
- Avoir coché la case "j'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation".
- Avoir coché la case " J'atteste être majeur (minimum 18 ans)".
- Avoir déposé son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu (voir article 3-1 Période de participation).

• Article 4-2 – Pour le jeu en ligne

La participation est limitée à une photo par compte.

Tous les participants acceptent sans réserve, les conditions d'utilisation de Facebook.

L'organisateur se laisse la possibilité de filtrer si nécessaire les commentaires et les photos proposées.

• Article 4-3 – Le quizz Médiathèque

Toute personne présente le 14 juin présente à l'événement à la médiathèque Lagirafe. Mineurs adolescents (+ de 16 ans) autorisés par dérogation à l'article 2.

Jauge de 16 à 20 participants.

Article 5 : Principe du jeu concours

• Article 5-1 – Le quizz Village Olympique

Le joueur trouve, sur le site du Village Olympique, la réponse aux questions posées, le joueur complète directement le bulletin-jeu et le dépose dans l'une des urnes prévues à cet effet sur le même site.

La date limite de réception de ce bulletin est fixée au **17 juin 2024 – 17h**

• Article 5-2 – Le jeu en ligne

Pour le « jeu en ligne » :

La participation à ce concours s'effectue en partageant dans les commentaires du post dédié sur facebook (annonce du concours par la Ville) une photo (nécessairement prise par le joueur) sur le thème des Jeux Olympiques et/ou paralympiques.

Les conditions sont les suivantes :

- 1 seule photographie par participant
- avoir pris la photo soi-même
- respecter les différentes législations (droit à l'image, contenu correct ...)

Le « jeu en ligne » sera ouvert **du 31 mai 2024 à 16h00 au 17 juin 2024 à 17h00** (heure de Paris).

• Article 5.3 - Le quizz Médiathèque

Le jeu sera constitué de 3 manches (3 jeux différents) avec décompte du nombre de points et classement final.

Chaque participant est invité à venir avec son smartphone chargé ou sa tablette.

• Article 5.4 – Les jeux des associations de parents d'élèves des écoles de Montfort-sur-Meu

Dans le cadre des événements de juin 2024, les associations de parents d'élève organiseront leurs propres jeux. La commune attribuera quelques lots (des places) selon les conditions définies par les organisateurs.

• Article 6 : Tirage au sort et désignation du gagnant

• Article 6-1 – Le quizz Village Olympique

Pour le « Quizz Village Olympique » : le tirage au sort sera effectué le 18 juin vers 11h00 à la Mairie de Montfort Sur Meu

Parmi les participations ne comportant que des réponses exactes, il sera procédé à un tirage au sort qui désignera l'ordre des gagnants.

Les gagnants recevront un des lots désignés à l'article 7-1. Les lots seront à retirer en mairie.

Le tirage au sort se fera sous la responsabilité de l'organisateur.

La liste des gagnants (nom, prénom, commune) sera diffusée sur le site internet de la ville de Montfort Sur Meu.

• Article 6-2 – Le jeu en ligne

Concours de « like »

A la fin du concours, une copie écran de chaque photo sera effectuée et l'organisateur comptera le nombre de « like » (n'importe quel type d'interaction sur le commentaire) pour établir un classement. La liste des lots définie à l'article 7.2.1 sera alors attribuée en fonction du classement.

Coup de cœur des élus

Par ailleurs, les élus Montfortais éliront leur coup de cœur – le joueur à l'origine du cliché gagnera le prix décrit à l'article 7.2.2.

Coup de cœur du CMJ.

Le CMJ de Montfort sur Meu votera aussi, indépendamment des likes, pour classer les photos. Les premiers de classement obtiendront les éléments décrits à l'article 7-2.3.

Etant entendu qu'il n'est pas possible d'avoir deux prix pour un même cliché, si le joueur qui a eu une photo retenue par les élus ou par le CMJ est aussi bien placé par l'intermédiaire des « like », c'est le prix le plus élevé qui est retenu (les places > le T-Shirt > le Sac). Si besoin, le prix de la catégorie est alors attribué au suivant de la liste pour ne pas laisser de prix sans gagnant.

Les gagnants seront informés via le réseau social.

• Article 6-3 – Le quizz à la médiathèque

Le classement permettra de déterminer celui ou celle qui a le meilleur score sur l'ensemble des manches afin d'obtenir les lots.

• Article 7 : Désignation des lots

Le présent article rappelle les différents lots des jeux.

Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre d'autres marchandises. Les lots resteront disponibles un mois à la mairie de Montfort Sur Meu où les gagnants pourront les retirer.

• Article 7-1 – Le quizz Village Olympique

Liste des lots pour le « Quizz Village Olympique » (le nombre d'objet est entendu par quizz tiré au sort dans l'ordre) :

- Du 1^{er} au 10^e prix : 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre 2024 à Paris (transport en car au départ de Montfort Sur Meu inclus)

- Du 11^e au 16^e : 1 T-shirt Terre de Jeux et de différences
- Du 17^e au 22^e lot : 1 sac Tote Bag Terre de Jeux et de différence

• Article 7-2 – Le jeu en ligne

Liste des lots pour le « *jeu en ligne* »

7.2.1 - Concours de like :

- 1^{er} prix : 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre (transport en car au départ de Montfort Sur Meu pris en charge par la collectivité)
- Du 2^e au 3^e prix : 1 T-shirt « Terre de Jeux et de différences »
- 4^e lot : un ballon aux couleurs des Jeux olympiques & paralympiques
- 5^e et 6^e lot : 1 sac Tote bag « Terre de Jeux et de différences »

7.2.2 - Prix des élus :

- 1^{er} prix : 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre (transport en car au départ de Montfort Sur Meu pris en charge par la collectivité)

7.2.3 - Prix des jeunes du CMJ :

- 1^{er} prix : 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre (transport en car au départ de Montfort Sur Meu pris en charge par la collectivité)
- 2^e prix : 2 T-shirts « Terre de Jeux et de différences »
- 3^e prix : 2 sacs Tote bag « Terre de Jeux et de différences »

• Article 7-3 – Le quizz à la médiathèque

- Du 1^{er} au 2^e prix : 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre 2024 à Paris (transport en car au départ de Montfort Sur Meu inclus)
- du 3^e au 7^e prix : 1 T-shirt « Terre de Jeux et de différences »
- du 8^e au 12^e prix : 1 sac Tote bag « Terre de Jeux et de différences »
- du 13^e au 16^e : 1 porte-clés « Terre de Jeux et de différences »

• Article 7-4 – Jeux des associations de parents d'élèves

- 7 lots de 2 places pour les jeux paralympiques de Paris 2024 « Para athlétisme » (une personne majeure obligatoire) au Stade de France le mercredi 4 septembre 2024 à Paris (transport en car au départ de Montfort Sur Meu inclus)

• Article 8 : Exploitation de l'image du gagnant

Les participants autorisent la Ville de Montfort Sur Meu à diffuser les noms, prénoms, commune de résidence et photographies du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatiques et notamment sur le site internet de l'organisateur en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur, sans que cette autorisation puisse ouvrir droit à la remise du lot gagné.

• Article 9 : Le règlement du jeu

Le règlement du jeu est disponible sur www.montfort-sur-meu.bzh.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

• Article 10 : Politique de confidentialité

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par la Ville de Montfort Sur Meu, seront utilisées uniquement par les services Enfance Jeunesse, responsable de traitement, qui sont amenés à intervenir dans le cadre de ce jeu concours. Les données enregistrées sont celles des formulaires liées à votre participation au jeu concours «**Montfort-Paris 2024**» à savoir vos noms, prénoms, adresse postale et adresse électronique.

Les données enregistrées sont conservées pendant six mois puis seront détruites.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en retirant votre consentement.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées à l'adresse mail rgpd@montfort-sur-meu.bzh

• **Article 11 : Application du règlement**

La participation à ce jeu suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, triche, troubles au bon déroulement du jeu ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur.

La ville de Montfort est souveraine pour trancher tout litige éventuel. Ses décisions seront sans appel.